

ÉDITION SPÉCIALE COVID-19

POINT SUR LES MESURES DE DÉCONFINEMENT QUI PRENDRONT EFFET LE 11 MAI



Chères torreillannes, chers torreillans,

Nous vivons actuellement une situation totalement inédite qui nous a collectivement imposé une profonde réorganisation afin de lutter contre la pandémie due au coronavirus. Depuis toujours, le confinement est la base de la lutte contre la propagation des maladies infectieuses et nous entrons dans notre 8^{ème} semaine. Une situation d'autant plus difficile à vivre que nos sociétés actuelles sont peu enclines à s'accommoder de la privation de liberté.

Néanmoins vous êtes restés exemplaires et je tiens à vous remercier du sens des responsabilités dont vous avez fait preuve tout au long de ces longues semaines. Je veux aussi remercier toutes celles et ceux qui nous ont permis de continuer à vivre, en nous servant, nous soignant, nous alimentant, nous livrant, nous protégeant, parmi lesquel(le)s le personnel communal qui est resté totalement mobilisé pour assurer la continuité du service public auquel nous nous sommes engagés.

Grâce à vous, grâce à eux, à partir du 11 mai prochain, une nouvelle étape s'annonce, celle d'un déconfinement progressif. Si nous voulons le réussir, il est primordial de savoir raison garder et de continuer à respecter les gestes et consignes de prévention malgré le nombre décroissant de malades et les beaux jours qui arrivent.

L'intervention de M. le Premier Ministre à l'Assemblée Nationale a tracé un premier contour des recommandations officielles concernant ce déconfinement, laissant une nouvelle fois aux maires et élus locaux l'entière responsabilité d'assumer leur mise en œuvre.

Aussi, avec M. Rouquié, 1^{er} adjoint de la commune et directeur de l'école élémentaire, mais également avec l'ensemble du bureau municipal réuni en visio-séance jeudi dernier, nous avons avec pragmatisme et toute la sérénité possible travaillé à la mise en application des directives nationales dans notre commune à partir du 11 mai prochain.

Concernant la reprise de l'école, toutes les mesures de sécurité sanitaire seront mises en place pour permettre à nos enfants un retour à la vie sociale et scolaire sur une base de volontariat.

La "reentrée" sera organisée progressivement par niveau scolaire à partir du mardi 12 et les semaines suivantes. Afin de favoriser la distanciation physique, les horaires d'entrée, de sortie, et de pauses méridiennes seront échelonnés, la vie scolaire restructurée autour de petits groupes permanents, en classe comme dans la cour de récréation, et les classes et sanitaires nettoyés et désinfectés avant l'arrivée des enfants et durant les interclasses. Le fonctionnement de la cantine ne pourra pas, par contre, être assuré.

Concernant les masques, M. le Premier ministre a également précisé que leur port, obligatoire dans certaines situations et recommandé dans tous les lieux publics, doit contribuer à nous prémunir d'un rebond de l'épidémie dans le cadre du déconfinement.

La municipalité de Torreilles avait anticipé cela et commandé dès le 9 avril dernier, 8500 masques réutilisables à une entreprise locale d'insertion. Aussi, avant le lundi 11 mai, les élus assureront la distribution au porte à porte d'un masque en tissu lavable et réutilisable par personne de chaque foyer torreillan. Dès réception de l'intégralité de la commande, une deuxième tournée de distribution d'un 2^{ème} masque par personne sera organisée fin mai début juin.

Voilà mes chers concitoyens ce que je peux vous dire, avec toute la prudence qu'il se doit, concernant les perspectives de cette nouvelle phase qui s'ouvre devant nous dans cette "drôle de guerre". Une prochaine étape devrait encore être franchie avec de nouvelles directives ministérielles à partir du mardi 2 juin, qui concerneront notamment le déconfinement économique et, pour nous, touristique. Réouverture des cafés et restaurants, des hôtels et campings, accès aux plages et activités balnéaires, infrastructures de loisirs, il conviendra une nouvelle fois de trouver un délicat équilibre entre sécurité sanitaire, reprise d'activité et qualité de vie, et une nouvelle fois cette mission reposera probablement sur les élus locaux, en concertation avec les services préfectoraux. Nous vous tiendrons informés.

Dans l'attente, restez chez vous et restez prudents !
 Soyez assurés une nouvelle fois de mon entier dévouement,
 Dr Marc Médina, maire.

DISTRIBUTION DE MASQUES À LA POPULATION



Le samedi 9 mai, les élus assureront la distribution au porte à porte d'un masque en tissu lavable et réutilisable par personne de chaque foyer torreillan. À l'issue de cette distribution les personnes qui n'auraient éventuellement pas été dotées d'un masque sont invitées à prendre contact avec l'accueil de la mairie à compter du lundi 11 mai. Dès réception de l'intégralité de la commande, une deuxième tournée de distribution d'un 2^{ème} masque par personne sera organisée fin mai début juin.

ORGANISATION DES ÉCOLES

Toutes les mesures de sécurité sanitaire sont mises en place dans le respect du protocole sanitaire fourni par le ministère de l'éducation nationale pour permettre aux enfants un retour à la vie sociale et scolaire. **À l'école élémentaire Jules Verne**, la "reentrée" sera organisée progressivement par niveau scolaire entre le mardi 12 et le lundi 18 mai. Afin de favoriser la distanciation physique, les horaires d'entrée, de sortie, et de pauses méridiennes seront échelonnés, par ailleurs les classes et sanitaires seront nettoyés et désinfectés avant l'arrivée des enfants et durant les interclasses. La vie scolaire sera restructurée autour de petits groupes permanents de 10 enfants maximum, en classe comme dans la cour de récréation. Le retour à l'école se faisant sur une base de volontariat, le premier sondage réalisé auprès des parents révèle que le petit nombre d'inscrits permet d'accueillir l'ensemble d'élèves dans l'école simultanément. Néanmoins, si le nombre d'enfants venait à augmenter, l'accueil viendrait à être modifié pour accueillir les petits torreillans en alternance un jour sur deux. **À l'école maternelle Charles Perrault**, les petits seront accueillis par groupe de 5 enfants, 2 jours par semaine pour les grandes et petites sections et deux autres jours par semaine pour les moyennes sections. Le fonctionnement de la **cantine** ne pourra pas, par contre, être assuré. Aussi il est demandé aux parents de fournir aux enfants un repas froid qui sera pris dans la zone dédiée au groupe. Le dispositif récré fruité est quant à lui maintenu.

Le port du masque par les enfants n'est conseillé qu'à partir de la 6^{ème}, mais les parents souhaitant que leur enfant en soit équipé devront le lui fournir.

L'accueil ALSH reprend également à partir du 12 mai son fonctionnement selon les modalités habituelles de 7h30 à 18h30 et le mercredi dans le respect des gestes barrière.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

Dans le respect des directives ministérielles relatives à la lutte contre le virus Covid-19, la municipalité a adapté son fonctionnement à la procédure de déconfinement qui débutera le 11 mai dans le but de limiter les facteurs de propagation de l'épidémie.

LE PORT DU MASQUE ET LE RESPECT DES GESTES BARRIÈRE SERONT OBLIGATOIRES POUR ACCÉDER AUX SERVICES MUNICIPAUX.

SERVICES ADMINISTRATIFS

L'accueil de la mairie rouvrira à partir du mardi 12 mai avec les équipements de sécurité sanitaire requis aux horaires habituels : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les appels téléphoniques et les courriels restent à privilégier, néanmoins les services pourront recevoir sur rendez-vous les personnes dont les dossiers le nécessiteront.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques ont d'ores et déjà repris leur emploi du temps habituel dans le respect des gestes barrière et l'utilisation des équipements de sécurité. Les collectes des déchets verts (1^{er} lundi du mois) et des encombrants (3^{ème} lundi du mois) ont lieu sur réservation au 04.68.28.18.54. La déchèterie est ouverte du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

MÉDIATHÈQUE

La médiathèque rouvrira également ses portes à partir du mardi 12 mai aux horaires habituels : les mardis et vendredis de 14h à 18h, les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 18h, ainsi que les samedis de 10h à 12h. Un mail précisant les modalités d'organisation et les retours des prêts sera envoyé à tous les adhérents dans le courant de la semaine.

ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS, CULTURELS ET SPORTIFS

Les équipements culturels et sportifs, salles municipales et espaces associatifs restent fermés jusqu'à nouvel ordre. Les parcs seront toutefois accessibles dans la mesure où les gestes barrière seront respectés.

POLICE MUNICIPALE

Les horaires restent inchangés. Vous pouvez joindre nos agents à l'adresse policemunicipale@torreilles.fr ou par téléphone au 04.68.34.78.01 (basculement sur mobile d'astreinte).

POINT JEUNES

Le Point jeunes reste pour l'instant fermé.

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Les accueils du Cube et de la plage du Bureau d'Information Touristique restent fermés au public et poursuivent leurs missions d'information et d'accompagnement par téléphone et courriel : 04.68.28.41.10 - torreilles@perpignanmediterraneetourisme.com

ANIMATIONS

Conformément aux directives gouvernementales, toutes les animations municipales sont annulées jusqu'au 15 juillet. Il en est de même pour les animations associatives durant cette période (gala de danse, Ride and Soul...). Par ailleurs, les festivals Jazz à Juhègues et Tous Yeux Tout Torreilles sont reportés à l'été 2021. En effet, les nombreuses incertitudes actuelles et à venir planant sur l'organisation de tels événements ne permettent pas la mise en place des conditions d'accueil nécessaires tant pour le public, que pour les artistes. Dans une volonté forte de maintenir durant l'été l'animation de la commune, créatrice de moments positifs si essentiels dans cette période particulière, et de soutenir l'économie locale, la municipalité travaille néanmoins à de nouveaux formats, plus en adéquation avec le contexte particulier que nous traversons. Plus d'informations très bientôt.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

La situation sanitaire et les mesures de confinement ne permettent pas de tenir les cérémonies patriotiques dans le format habituel. Néanmoins, dans le respect des consignes préfectorales stipulant que "les maires [...] pourront procéder au dépôt d'une gerbe dans les lieux où la cérémonie se tient habituellement", la municipalité a souhaité commémorer l'armistice du 8 mai 1945 de la sorte : à 11h, lecture du message ministériel, dépôts de gerbes au monument aux morts par Marc Médina, maire et Denis Maydat, président de la section locale du Souvenir Français représentant l'ensemble des associations d'anciens combattants de la ville, sonnerie aux morts, minute de silence, Marseillaise et volée de cloches de l'église. Diffusion en direct sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, la préfecture précise que le nombre de personnes présentes ne pourra excéder 5, en priorité les élus, dans le respect des mesures de distanciation physique. Aussi, les torreillans qui le souhaitent peuvent néanmoins s'associer à la commémoration en pavaisant leurs balcons et fenêtres.

TRANSPORTS

Reprise progressive des transports réguliers et scolaires à partir du 11 mai. Le port du masque sera obligatoire et les échanges de monnaies seront remplacés par une application dématérialisée. Les usagers devront respecter la distanciation en se plaçant un siège sur deux. Plus d'informations sur le site sankéo.com.

LA POSTE

Le bureau de poste rouvrira les lundis, mardis et jeudis à partir du 11 mai. Les horaires seront communiqués prochainement.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

En raison de la situation sanitaire actuelle, une procédure dématérialisée d'inscription scolaire pour la rentrée 2020-2021 concernant les enfants nés en 2017 ou les enfants des nouveaux arrivants de la commune a été mise en place. Pour cela, il vous suffit de vous rendre sur la page: www.torreilles.fr/scolaire/, remplir le questionnaire et renvoyer les pièces demandées à l'adresse: elodie.blanc@torreilles.fr avant le 8 juin.